

**Compte rendu de la réunion du
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
du Vendredi 28 Juin 2012**

L'an Deux mille douze le 28 Juin à 20H30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe HEURTEVENT**, Maire.

Étaient présents, Mme MONTEIRO, M. CAPELLE, Mme DEPOUX, M. PELISSIER, M. DELPECH, Mme CHAVILLON, M. PETITEAU

Étaient absents excusés : Mme BRÜGGEMANN a donné procuration à M. CAPELLE.
Mme VANDERVOORT a donné procuration à M. PELISSIER
Mme DESCLAUX-CURNIE a donné procuration à M. PETITEAU
M. BLONDEAU a donné procuration à Mme CHAVILLON

Nombre de membres élus 12
Nombre de membres présents 8
Nombre de membres votants 12

Date de la convocation : 24 juin 2012
Date de l'affichage : 24 juin 2012

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H36 et procède à l'appel nominal des Conseillers municipaux. Il demande un volontaire pour être secrétaire de séance mais aucun élu ne répond. Il rappelle qu'il existe une jurisprudence en la matière et que le secrétaire de séance doit être un conseiller municipal et qu'il peut se faire assister d'un auxiliaire qui ne participe pas aux votes ce qui est le cas de la secrétaire de mairie Sylvie LAILLET.

Madame DEPOUX demande l'application de l'article L2121-15 afin d'éviter de perdre dix à quinze minutes au début de chaque Conseil Municipal.

M. CAPELLE rappelle que par le passé c'était le plus jeune qui était désigné sur le papier comme secrétaire de séance mais quand réalité c'était la secrétaire de mairie qui rédigeait à chaque fois le compte rendu.

Mme MONTEIRO qui est l'élue la plus jeune présente à ce conseil indique qu'elle a fait plusieurs comptes rendus depuis le début de l'année et que d'autres pourraient prendre le relais.
Par manque de volontaire, Mme MONTEIRO est nommée secrétaire de séance.

POINT N° 1 Approbation du compte-rendu du 11 avril 2012

Le compte-rendu du 11 avril 2012 est approuvé à la majorité

Pour 8 voix **Abstention** 1 voix **Contre** 3 voix M. PELISSIER, Mme CHAVILLON, Mme VANDERVOORT

POINT N°2 Approbation du compte-rendu du 31 mai 2012

Le compte-rendu du 31 mai 2012 est approuvé à la majorité

Pour 8 voix Abstention 1 voix Contre 3 voix M. PELISSIER, Mme CHAVILLON, Mme VANDERVOORT

POINT N° 3 Approbation du compte-rendu du 8 juin 2012

Le compte-rendu du 8 juin 2012 est approuvé à la majorité

Pour 9 voix Abstention 1 voix Contre 2 voix M. PELISSIER, Mme VANDERVOORT

POINT N° 4 Approbation du compte-rendu du 15 juin 2012

Le compte-rendu du 15 juin 2012 est approuvé à la majorité

Pour 11 voix Contre 1 voix M. PETITEAU

POINT N° 5 Approbation du compte-rendu du 22 juin 2012

Le compte-rendu du 11 avril 2012 est approuvé à la majorité

Pour 8 voix Abstention 2 voix Contre 2 voix M. PELISSIER, Mme VANDERVOORT

M. PETITEAU demande à ce que la date de convocation des Conseils Municipaux de validation des dépenses ne soit plus le vendredi matin, mais le samedi matin afin de permettre aux élus qui travaillent d'assister à la réunion de conseil et demander de ce fait l'avis des conseillers municipaux.

Monsieur le Maire rappelle qu'en l'absence de délégation pour signature des dépenses et des recettes, il est obligé de soumettre les mandats et les titres au Conseil Municipal pour validation. Mme MONTEIRO étant en charge des finances et pouvant se libérer de ses obligations professionnelles le vendredi matin, ceci explique le choix de cette date pour les conseils municipaux finances.

M. CAPELLE propose que ce Conseil Municipal se fasse le vendredi soir dans la foulée de la commission urbanisme.

Monsieur le Maire prend note de la demande des élus.

POINT N° 6 Communication de l'avis de la Cour Régionale des Comptes au sujet du budget communal a minima

Monsieur le Maire a transmis aux élus du Conseil Municipal le courrier de M. HIDAS de la Cour Régionale des Comptes. Il faut maintenant attendre le courrier de Monsieur le Préfet validant la proposition de budget.

Mme MONTEIRO précise que la CRC a suivie dans les grandes lignes le budget qui avait été présenté par la commission finances au Conseil Municipal. Cependant, le transfert du surplus de fonctionnement vers l'investissement n'a pas été suivi. Cela va réduire la marge de manœuvre financière si en cours d'année il est nécessaire d'investir dans l'achat de matériel ou autre.

Madame DEPOUX précise qu'en matière d'investissement une somme d'environ 140.000 € est disponible.

Monsieur HEURTEVENT affirme que cette somme est moindre.

La CRC a validé les orientations budgétaires et a suivi la ligne budgétaire.

Monsieur le Maire précise que lors de son entretien avec M. Hidas, il a demandé à ce que les Auteuillois ne soient pas pénalisés de cette situation et a insisté pour que les opérations d'investissement qui étaient prévues soient réalisées.

La CRC a retenu les opérations suivantes puisqu'elles étaient déjà engagées avant la saisine budgétaire :

- contrat rural pour la maîtrise d'œuvre
- création de l'abribus
- radars pédagogiques

Le projet du triennal n'a pas été retenu par la C.R.C

Madame Depoux précise qu'elle n'a pas reçu de dossier pour l'étude d'un triennal du Secrétariat de la Mairie, mais pour information la DETR 2012 n'a donné lieu à aucune réunion de travail sur d'éventuels travaux éligibles.

Le troisième triennal du mandat sera donc engagé l'année prochaine et l'enfouissement des réseaux se fera de la portion Grande Rue à la RD 76 et la portion de la Rue de l'Eglise vers le petit rond-point.

Mme MONTEIRO précise que la C.R.C a suivi la ligne budgétaire qui avait été préconisée par la commission finances, mais qu'il a fallu justifier chaque chapitre et chaque article ce qui a généré du travail supplémentaire pour les secrétaires, pour Monsieur le Maire ainsi que pour elle, tout ça pour en revenir au projet de budget initial qui n'a pas été voté. Elle se lamente du temps perdu pour obtenir le même résultat.

M. PETITEAU précise que le problème de départ n'était pas un problème budgétaire financier mais un problème de politique communale : « Nous avons un désaccord profond avec Monsieur le Maire, nous estimons qu'il outrepassse ses droits, qu'il manque à ses devoirs d'information, qu'il fait des coups en douce qu'il affiche des comptes-rendus de Conseil Municipal tronqués ou manipulés, nous considérons donc qu'il n'a pas notre confiance. Tel est le fond du problème. En ne votant pas le budget, nous voulions provoquer une démission générale du Conseil Municipal. Parole donc aux Auteuillois, parole aux électeurs, c'est la vérité c'est cela la démocratie. »

Mme MONTEIRO dit que tout ce qu'énonce M. PETITEAU c'est du dénigrement et qu'il annonce des contre vérité et qu'il faut donner des exemples.

M. PETITEAU ajoute que le fond du problème c'est que M. le Maire n'a plus la confiance de la majorité, cela ce n'est pas du dénigrement mais un constat.

M. PELISSIER dit qu'il va donner un exemple qui est représentatif et récurrent.

Dans le CR du 11 avril 2012 M. le Maire répète à plusieurs reprises que M. le sous-préfet aurait dit qu' « il trouvait que la commune était plutôt bien gérée »...

Ces affirmations sont fausses et ont été démentis par M. le sous préfet dans son email dont M. PELISSIER donne lecture :« je (M. le Sous-préfet) n'ai pas été amené à me prononcer sur la bonne gestion de la commune ce qui serait très présomptueux de ma part après seulement 16 mois dans le sud Yvelines que de distribuer des bons ou mauvais points aux 81 maires de l'arrondissement sur la manière dont ils gèrent leur commune...je profite par ailleurs de la liste élargie des destinataires de ce mail pour procéder à une mise au point valable pour tous. Les distensions qui apparaissent au sein du conseil municipal d'Auteuil n'autorisent personne à parler en mon nom et à prendre à témoin l'opinion de ce que j'aurais dit ou prononcé qui plus est dans une réunion privée qui n'a pas donné lieu à un CR que j'aurais validé. Si la sous-préfecture prend sa part dans l'accompagnement de la commune sur ces questions juridiques si j'ai tenté à plusieurs reprises de trouver avec vous les moyens de surmonter les antagonismes persistants au sein de l'équipe municipale, je refuse par principe toute forme d'instrumentalisation ou de ce qui pourrait m'apparaître comme tel de la part des uns ou des autres ».

M. PELISSIER ajoute qu'il n'approuvera pas les CR du CM tant qu'ils seront manipulés et tronqués.

M. DELPECH se dit surpris des propos tenus ce soir, car il était lui-même à la réunion avec Monsieur le Sous-préfet : « Vous avez refusé de voter le budget et si vous voulez arrêter de travailler au sein du Conseil Municipal, vous avez la solution de démissionner. »

Messieurs CAPELLE, PETITEAU et PELISSIER ainsi que Madame CHAVILLON s'insurgent devant une telle demande, et disent qu'ils sont majoritaires et qu'ils sont bafoués. M. PETITEAU ajoute que le respect de la majorité est la base de la démocratie. M. DELPECH répond que le Conseil Municipal est là pour prendre des décisions collectives pour le bien du village.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que tous les propos tenus sont subjectifs et ne reposent sur aucun fait précis. En matière de transfert d'informations, les membres du Conseil municipal d'Auteuil-le-Roi sont par rapport aux Conseillers des communes avoisinantes, certainement les mieux informés de tous. Tout est effectivement devenu polémique sur le moindre sujet avec à l'évidence une réelle volonté d'essayer de me déstabiliser. Monsieur le Maire rappelle qui a été légalement élu Maire de la Commune d'Auteuil-le-Roi et qu'il respectera son engagement jusqu'à la fin de son mandat. Que ses détracteurs ne comptent pas sur sa démission.

Mme DEPOUX dit qu'il faut réunir en urgence la commission travaux et la commission MAPA au sujet de la facture de dépassement du plombier. Cette demande a déjà faite lors du dernier Conseil Municipal et rien n'a été fait Demande demeurée sans suite.

POINT N° 7 Vote des D.I.A

Monsieur le Maire propose le tableau de vote des D.I.A

Lieu	Date	Parcelle	Superficie	Prix de vente	Prix au m ²	Usage
4 SENTE DES GRANDS PRES	04/06/2102	D817	3a 76 ca	40 000,00 €	106,38 €	AGRICOLE JARDIN
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter la parcelle N° D817 – Pour 12 voix						

POUR : 12 voix à l'unanimité

POINT N° 8 Choix emplacement de la colonne à verres du SIEED

Monsieur le Maire rappelle que le SIEED a décidé d'implanter des containers enterrés sur les communes qu'il a à sa charge, et ce, à la place des containers dits "aériens". Aujourd'hui c'est le container à verres qui va être enterré mais à court terme les collecteurs du papier et des ordures ménagères le seront également.

Pour rappel, le SIEED a enlevé le collecteur à verres aérien placé Chemin Saint Sanctin sous prétexte qu'il était endommagé, et n'a pas souhaité le remplacer car la Municipalité tardait à prendre sa décision sur le choix du futur emplacement du collecteur enterré. Monsieur le Maire a demandé à la SEPUR de replacer un collecteur au même endroit que l'ancien, le temps que le collecteur enterré soit en place. Mais le directeur du SIEED a pris contact avec le directeur de la SEPUR en lui donnant l'ordre de retirer ce collecteur de verres qui avait été remis en place.

Mme DEPOUX indique qu'il y a un an Lors de la première réunion du Conseil Municipal sur l'implantation de ce conteneur, la Majorité des élus était d'accord à condition de le maintenir « Chemin de St Sanctin »

Au regard de ce vote Monsieur Le Maire a invité un cadre du SIEED afin de donner des informations plus complètes lors de la Réunion du Conseil Municipal suivant.

Madame DEPOUX rappelle que :

Le Président du SIEED a fait un courrier en février 2012 indiquant qu'il prendrait à sa charge les frais de détournement de réseaux sur le site du parking de la Mairie.

Monsieur le Maire donne la parole à M. CAPELLE, l'élu en charge de l'étude de ce dossier.

M. CAPELLE a demandé à chaque élu du Conseil Municipal de bien vouloir remplir la fiche de questionnement. M. CAPELLE précise qu'il s'est simplement chargé de collecter les informations et de les mettre en forme, il n'a pris aucune décision quant à l'implantation du collecteur enterré. M. CAPELLE expose la synthèse des évaluations des 11 conseillers municipaux qui ont répondu sur 12 élus. Il rappelle que la notation de chaque critère a été établie de 0 à 5, 5 étant la note qui correspond à un emplacement approprié. Il souligne également que le SIEED (syndicat intercommunal concerné), a refusé les emplacements 1, 2

et 5 sans donner d'explications. Il précise que le choix du SIEED doit se baser sur des contraintes techniques et qu'aucun élu autour de la table peut se substituer à lui.

Monsieur le Maire indique qu'il aurait pu y avoir une argumentation.

Certains élus n'ont donc pas évalué les emplacements 1, 2 et 5 qui avaient été rejetés par le SIEED.

8 élus sur 11 n'ont pas renseigné les critères 2 ou 3, ils ont déclaré qu'ils n'avaient pas suffisamment de données pour évaluer ces critères purement techniques, il est donc proposé de neutraliser ces critères.

Monsieur le Maire indique que seul pour l'emplacement 1, un argument contre a été évoqué par le SIEED qui était la difficulté pour le camion de faire demi tour à cet endroit. Pour les deux autres emplacements aucun argument n'a été communiqué par le SIEED.

M. Capelle propose de prendre la médiane des cotations et présente les résultats des médianes.

**TABLEAU D'ÉVALUATION
(Médiane)**

		1 St Sanctin	2 Stade	3 Haut Parking Mairie	4 Bas Parking Mairie	5 Place René Cassin	6 St Eparche Central Telephonique	7 St Eparche Haut Parking	8 St Eparche Bas Parking
0 = Installation refusée	Contraintes SIEED								
0 = Présence de réseaux	Présence réseaux								
0 = Contraintes d'installation	Difficultés d'installation								
0 = Difficile d'accès, stationnement difficile	Accessibilité utilisateur			5,0	4,0		5,0	5,0	5,0
0 = Forte gêne pour le voisinage	Gêne au voisinage			3,0	4,0		3,0	2,0	2,0
0 = Problèmes de sécurité, proximité activités scolaires / loisirs	Sécurité / jeunesse			4,0	4,0		4,0	4,0	4,0
0 = Accès contraignant (stationnement dangereux, trafic routier)	Sécurité accès voie public			4,0	4,0		4,0	5,0	4,0
0 = Perte de place de stationnement pénalisante	Suppression places de parking			3,0	3,0		3,0	3,0	4,0
0 = Pas de possibilité d'extension	Possibilité d'extension			3,0	4,0		4,0	4,0	4,0
0 = Zone devant être affectée à une autre utilisation	Blocage de la zone			5,0	4,0		3,0	3,0	3,0
0 = Obligation de détour pour y accéder	Accès, zone de passage			5,0	5,0		5,0	4,0	5,0
0 = Emplacement peu commode et pouvant causer des problèmes de sécurité lors de l'enlèvement du verre par le SIEED	Commodité / Sécurité SIEED			5,0	4,0		4,0	4,0	4,0
Total des moyennes		-	-	37	36	-	35	34	35
Classement				1	2		3	5	3

Auteuil le Roi CM 28 juin 2012

M. Capelle présente également à titre d'information les moyennes de chaque critère.

**TABLEAU D'ÉVALUATION
(Moyenne)**

		1 St Sanctin	2 Stade	3 Haut Parking Mairie	4 Bas Parking Mairie	5 Place René Cassin	6 St Eparche Central Telephonique	7 St Eparche Haut Parking	8 St Eparche Bas Parking
0 = Installation refusée	Contraintes SIEED								
0 = Présence de réseaux	Présence réseaux								
0 = Contraintes d'installation	Difficultés d'installation								
0 = Difficile d'accès, stationnement difficile	Accessibilité utilisateur			4,2	4,0		4,4	4,5	4,1
0 = Forte gêne pour le voisinage	Gêne au voisinage			2,4	3,5		3,0	2,0	2,2
0 = Problèmes de sécurité, proximité activités scolaires / loisirs	Sécurité / jeunesse			4,0	4,1		3,5	3,5	3,5
0 = Accès contraignant (stationnement dangereux, trafic routier)	Sécurité accès voie public			4,0	3,8		3,8	4,5	3,9
0 = Perte de place de stationnement pénalisante	Suppression places de parking			2,9	2,5		3,2	3,5	3,6
0 = Pas de possibilité d'extension	Possibilité d'extension			3,5	3,3		3,6	3,9	4,0
0 = Zone devant être affectée à une autre utilisation	Blocage de la zone			3,9	3,3		3,4	2,3	2,5
0 = Obligation de détour pour y accéder	Accès, zone de passage			4,3	4,4		4,5	3,7	4,5
0 = Emplacement peu commode et pouvant causer des problèmes de sécurité lors de l'enlèvement du verre par le SIEED	Commodité / Sécurité SIEED			4,2	3,7		3,7	3,9	3,8
Total des moyennes		-	-	33,3	32,5	-	33,1	31,9	32,1
Classement				1	3		2	5	4

Auteuil le Roi CM 28 juin 2012

M. Capelle présente l'évaluation de chaque élu.

(Evaluation de P. Heurtevent)

		1 St Sanctin	2 Stade	3 Haut Parking Mairie	4 Bas Parking Mairie	5 Place René Cassin	6 St Eparche Central Telephonique	7 St Eparche Haut Parking	8 St Eparche Bas Parking
0 = Installation refusée	Contraintes SIEED	0	0	5	5	0	5	5	5
0 = Présence de réseaux	Présence réseaux	5	4	0	0	5	5	5	5
0 = Contraintes d'installation	Difficultés d'installation	5	3	3	3	3	5	5	5
0 = Difficile d'accès, stationnement difficile	Accessibilité utilisateur	5	4	2	2	3	5	5	5
0 = Forte gêne pour le voisinage	Gêne au voisinage	5	2	0	3	1	3	0	1
0 = Problèmes de sécurité, proximité activités scolaires / loisirs	Sécurité / jeunesse	5	2	2	3	0	5	4	4
0 = Accès contraignant (stationnement dangereux, trafic routier)	Sécurité accès voie public	5	4	2	2	3	4	5	5
0 = Perte de place de stationnement pénalisante	Suppression places de parking	5	1	1	0	3	3	3	3
0 = Pas de possibilité d'extension	Possibilité d'extension	5	4	3	3	3	5	5	5
0 = Zone devant être affectée à une autre utilisation	Blocage de la zone	5	0	1	0	5	3	3	3
0 = Obligation de détour pour y accéder	Accès, zone de passage	0	4	4	4	5	5	4	4
0 = Emplacement peu commode et pouvant causer des problèmes de sécurité lors de l'enlèvement du verre par le SIEED	Commodité / Sécurité SIEED	5	3	3	2	4	4	3	4
Total 1		50	31	26	27	35	52	47	49
Total 2		40	24	18	19	27	37	32	34

PH

Auteuil le Roi CM 28 juin 2012

(Evaluation de D. Péliissier)

		TABLEAU D'EVOLUTION							
		1 St Sanctin	2 Stade	3 Haut Parking Mairie	4 Bas Parking Mairie	5 Place René Cassin	6 St Eparche Central Telephonique	7 St Eparche Haut Parking	8 St Eparche Bas Parking
0= Installation refusée	Contraintes SIEED			5	4		4	3	3
0= Présence de réseaux	Présence réseaux			5	5		4	3	3
0=Contraintes d'installation	Difficultés d'installation			5	5		5	5	5
0= Difficile d'accès, stationnement difficile	Accessibilité utilisateur			5	4		5	4	3
0= Forte gêne pour le voisinage	Gêne au voisinage			3	3		3	3	3
0= Problèmes de sécurité, proximité activités scolaires / loisirs	Sécurité / jeunesse			4	4		3	3	3
0= Accès contraignant (stationnement dangereux, trafic routier)	Sécurité accès voie public			4	4		3	4	3
0= Perte de place de stationnement pénalisante	Suppression places de parking			3	3		3	3	3
0= Pas de possibilité d'extension	Possibilité d'extension			5	4		4	3	2
0= Zone devant être affectée à une autre utilisation	Blocage de la zone			5	5		2	2	2
0= Obligation de détour pour y accéder	Accès, zone de passage			5	5		5	5	5
0= Emplacement peu commode et pouvant causer des problèmes de sécurité lors de l'enlèvement du verre par le SIEED	Commodité / Sécurité SIEED			5	5		3	4	3
	Total 1	0	0	54	51	0	44	42	38
	Total 2	0	0	39	37	0	31	31	27

DP

Auteuil le Roi CM 28 juin 2012

(Evaluation de JL. Capelle)

		TABLEAU D'EVOLUTION							
		1 St Sanctin	2 Stade	3 Haut Parking Mairie	4 Bas Parking Mairie	5 Place René Cassin	6 St Eparche Central Telephonique	7 St Eparche Haut Parking	8 St Eparche Bas Parking
0= Installation refusée	Contraintes SIEED								
0= Présence de réseaux	Présence réseaux								
0=Contraintes d'installation	Difficultés d'installation								
0= Difficile d'accès, stationnement difficile	Accessibilité utilisateur			4	3		4	4	1
0= Forte gêne pour le voisinage	Gêne au voisinage			3	4		4	3	3
0= Problèmes de sécurité, proximité activités scolaires / loisirs	Sécurité / jeunesse			4	4		3	3	3
0= Accès contraignant (stationnement dangereux, trafic routier)	Sécurité accès voie public			5	4		4	5	2
0= Perte de place de stationnement pénalisante	Suppression places de parking			3	1		3	2	4
0= Pas de possibilité d'extension	Possibilité d'extension			3	4		3	2	2
0= Zone devant être affectée à une autre utilisation	Blocage de la zone			5	5		3	1	3
0= Obligation de détour pour y accéder	Accès, zone de passage			4	4		4	2	4
0= Emplacement peu commode et pouvant causer des problèmes de sécurité lors de l'enlèvement du verre par le SIEED	Commodité / Sécurité SIEED			5	4		3	3	2
	Total 1	0	0	36	33	0	31	25	24
	Total 2	0	0	36	33	0	31	25	24

JLC

Auteuil le Roi CM 28 juin 2012

(Evaluation de I. Wandervoort)

		TABLEAU D'EVALUTION							
		1 St Sanctin	2 Stade	3 Haut Parking Mairie	4 Bas Parking Mairie	5 Place René Cassin	6 St Eparche Central Telephonique	7 St Eparche Haut Parking	8 St Eparche Bas Parking
0= Installation refusée	Contraintes SIEED								
0= Présence de réseaux	Présence réseaux								
0= Contraintes d'installation	Difficultés d'installation								
0= Difficile d'accès, stationnement difficile	Accessibilité utilisateur			5	5		5	5	5
0= Forte gêne pour le voisinage	Gêne au voisinage			3	4		3	2	3
0= Problèmes de sécurité, proximité activités scolaires / loisirs	Sécurité / jeunesse			5	5		2	0	0
0= Accès contraignant (stationnement dangereux, trafic routier)	Sécurité accès voie public			5	5		3	3	3
0= Perte de place de stationnement pénalisante	Suppression places de parking			3	3		3	5	5
0= Pas de possibilité d'extension	Possibilité d'extension			4	4		4	4	4
0= Zone devant être affectée à une autre utilisation	Blocage de la zone			5	5		5	3	3
0= Obligation de détour pour y accéder	Accès, zone de passage			5	5		5	5	5
0= Emplacement peu commode et pouvant causer des problèmes de sécurité lors de l'enlèvement du verre par le SIEED	Commodité / Sécurité SIEED			5	5		4	4	4
	Total 1	0	0	40	41	0	34	31	32
	Total 2	0	0	40	41	0	34	31	32

IV

Auteuil le Roi CM 28 juin 2012

(Evaluation de A. Desclaux)

		TABLEAU D'EVALUTION							
		1 St Sanctin	2 Stade	3 Haut Parking Mairie	4 Bas Parking Mairie	5 Place René Cassin	6 St Eparche Central Telephonique	7 St Eparche Haut Parking	8 St Eparche Bas Parking
0= Installation refusée	Contraintes SIEED								
0= Présence de réseaux	Présence réseaux								
0= Contraintes d'installation	Difficultés d'installation								
0= Difficile d'accès, stationnement difficile	Accessibilité utilisateur	3	5	4	4	2	5	5	5
0= Forte gêne pour le voisinage	Gêne au voisinage	5	4	3	4	2	2	2	2
0= Problèmes de sécurité, proximité activités scolaires / loisirs	Sécurité / jeunesse	5	3	5	4	2	4	4	4
0= Accès contraignant (stationnement dangereux, trafic routier)	Sécurité accès voie public	4	3	4	4	1	5	5	5
0= Perte de place de stationnement pénalisante	Suppression places de parking	5	2	3	3	4	3	4	4
0= Pas de possibilité d'extension	Possibilité d'extension	5	3	2	1	1	3	3	4
0= Zone devant être affectée à une autre utilisation	Blocage de la zone	5	3	3	3	1	2	0	1
0= Obligation de détour pour y accéder	Accès, zone de passage	0	3	2	2	2	5	2	5
0= Emplacement peu commode et pouvant causer des problèmes de sécurité lors de l'enlèvement du verre par le SIEED	Commodité / Sécurité SIEED	4	2	3	2	0	5	5	4
	Total 1	36	28	29	27	15	34	30	34
	Total 2	36	28	29	27	15	34	30	34

AD

Auteuil le Roi CM 28 juin 2012

(Evaluation de C. Delpeche)

		TABLEAU D'EVALUTION							
		1	2	3	4	5	6	7	8
		St Sanctin	Stade	Haut Parking Mairie	Bas Parking Mairie	Place René Cassin	St Eparche Central Telephonique	St Eparche Haut Parking	St Eparche Bas Parking
0= Installation refusée	Contraintes SIEED			5	5		5	5	5
0= Présence de réseaux	Présence réseaux			0	0		5	5	5
0=Contraintes d'installation	Difficultés d'installation			4	4		5	5	5
0= Difficile d'accès, stationnement difficile	Accessibilité utilisateur			3	3		4	5	4
0= Forte gêne pour le voisinage	Gêne au voisinage			0	4		3	2	2
0= Problèmes de sécurité, proximité activités scolaires / loisirs	Sécurité / jeunesse			3	3		5	4	4
0= Accès contraignant (stationnement dangereux, trafic routier)	Sécurité accès voie public			2	2		4	5	5
0= Perte de place de stationnement pénalisante	Suppression places de parking			2	2		3	3	3
0= Pas de possibilité d'extension	Possibilité d'extension			3	3		5	5	5
0= Zone devant être affectée à une autre utilisation	Blocage de la zone			2	0		3	3	2
0= Obligation de détour pour y accéder	Accès, zone de passage			3	3		5	4	4
0= Emplacement peu commode et pouvant causer des problèmes de sécurité lors de l'enlèvement du verre par le SIEED	Commodité / Sécurité SIEED			3	2		5	3	4
	Total 1	0	0	30	31	0	52	49	48
	Total 2	0	0	21	22	0	37	34	33

CD

Auteuil le Roi CM 28 juin 2012

(Evaluation de M. Chavillon)

		TABLEAU D'EVALUTION							
		1	2	3	4	5	6	7	8
		St Sanctin	Stade	Haut Parking Mairie	Bas Parking Mairie	Place René Cassin	St Eparche Central Telephonique	St Eparche Haut Parking	St Eparche Bas Parking
0= Installation refusée	Contraintes SIEED								
0= Présence de réseaux	Présence réseaux								
0=Contraintes d'installation	Difficultés d'installation								
0= Difficile d'accès, stationnement difficile	Accessibilité utilisateur			5	5		3	4	3
0= Forte gêne pour le voisinage	Gêne au voisinage			4	5		4	3	4
0= Problèmes de sécurité, proximité activités scolaires / loisirs	Sécurité / jeunesse			4	5		2	3	3
0= Accès contraignant (stationnement dangereux, trafic routier)	Sécurité accès voie public			4	4		2	4	3
0= Perte de place de stationnement pénalisante	Suppression places de parking			4	3		2	2	2
0= Pas de possibilité d'extension	Possibilité d'extension			4	4		4	4	3
0= Zone devant être affectée à une autre utilisation	Blocage de la zone			5	5		4	2	3
0= Obligation de détour pour y accéder	Accès, zone de passage			5	5		4	3	4
0= Emplacement peu commode et pouvant causer des problèmes de sécurité lors de l'enlèvement du verre par le SIEED	Commodité / Sécurité SIEED			5	5		3	3	3
	Total 1	0	0	40	41	0	28	28	28
	Total 2	0	0	40	41	0	28	28	28

MC

Auteuil le Roi CM 28 juin 2012

(Evaluation de G. Petiteau)

		TABLEAU D'EVALUTION							
		1	2	3	4	5	6	7	8
		St Sanctin	Stade	Haut Parking Mairie	Bas Parking Mairie	Place René Cassin	St Eparche Central Telephonique	St Eparche Haut Parking	St Eparche Bas Parking
0 = Installation refusée	Contraintes SIEED								
0 = Présence de réseaux	Présence réseaux								
0 = Contraintes d'installation	Difficultés d'installation								
0 = Difficile d'accès, stationnement difficile	Accessibilité utilisateur	3	5	5	5	5	4	5	5
0 = Forte gêne pour le voisinage	Gêne au voisinage	5	4	3	3	3	4	3	3
0 = Problèmes de sécurité, proximité activités scolaires / loisirs	Sécurité / jeunesse	5	3	4	4	3	4	4	4
0 = Accès contraignant (stationnement dangereux, trafic routier)	Sécurité accès voie public	5	5	5	5	4	5	5	5
0 = Perte de place de stationnement pénalisante	Suppression places de parking	5	3	3	3	4	4	3	3
0 = Pas de possibilité d'extension	Possibilité d'extension	5	5	5	5	5	5	5	5
0 = Zone devant être affectée à une autre utilisation	Blocage de la zone	5	3	4	4	4	5	3	3
0 = Obligation de détour pour y accéder	Accès, zone de passage	2	4	5	5	5	3	5	5
0 = Emplacement peu commode et pouvant causer des problèmes de sécurité lors de l'enlèvement du verre par le SIEED	Commodité / Sécurité SIEED	5	3	5	5	3	5	5	5
	Total 1	40	35	39	39	36	39	38	38
	Total 2	40	35	39	39	36	39	38	38

GP

Auteuil le Roi CM 28 juin 2012

(Evaluation de S. Depoux)

		TABLEAU D'EVALUTION							
		1	2	3	4	5	6	7	8
		St Sanctin	Stade	Haut Parking Mairie	Bas Parking Mairie	Place René Cassin	St Eparche Central Telephonique	St Eparche Haut Parking	St Eparche Bas Parking
0 = Installation refusée	Contraintes SIEED								
0 = Présence de réseaux	Présence réseaux								
0 = Contraintes d'installation	Difficultés d'installation								
0 = Difficile d'accès, stationnement difficile	Accessibilité utilisateur			5	5		3	4	4
0 = Forte gêne pour le voisinage	Gêne au voisinage			4,17	4,17		3,34	2,51	0
0 = Problèmes de sécurité, proximité activités scolaires / loisirs	Sécurité / jeunesse			5	5		2	5	5
0 = Accès contraignant (stationnement dangereux, trafic routier)	Sécurité accès voie public			5	5		4	4	4
0 = Perte de place de stationnement pénalisante	Suppression places de parking			4,69	4,69		3,75	4,38	4,38
0 = Pas de possibilité d'extension	Possibilité d'extension			5	5		0	5	5
0 = Zone devant être affectée à une autre utilisation	Blocage de la zone			5	5		2	4	4
0 = Obligation de détour pour y accéder	Accès, zone de passage			5	5		3	3	3
0 = Emplacement peu commode et pouvant causer des problèmes de sécurité lors de l'enlèvement du verre par le SIEED	Commodité / Sécurité SIEED			5	5		2	4	4
	Total 1	0	0	43,86	43,86	0	23,09	35,89	33,38
	Total 2	0	0	43,86	43,86	0	23,09	35,89	33,38

SD

Auteuil le Roi CM 28 juin 2012

(Evaluation de V. Bruggemann)

		TABLEAU D'EVALUATION							
		1	2	3	4	5	6	7	8
		St Sanctin	Stade	Haut Parking Mairie	Bas Parking Mairie	Place René Cassin	St Eparche Central Telephonique	St Eparche Haut Parking	St Eparche Bas Parking
0 = Installation refusée	Contraintes SIEED								
0 = Présence de réseaux	Présence réseaux								
0 = Contraintes d'installation	Difficultés d'installation								
0 = Difficile d'accès, stationnement difficile	Accessibilité utilisateur			5	5		5	5	5
0 = Forte gêne pour le voisinage	Gêne au voisinage			3	4		3	0	2
0 = Problèmes de sécurité, proximité activités scolaires / loisirs	Sécurité / jeunesse			5	5		5	5	5
0 = Accès contraignant (stationnement dangereux, trafic routier)	Sécurité accès voie public			5	4		4	5	4
0 = Perte de place de stationnement pénalisante	Suppression places de parking			4	4		3	5	4
0 = Pas de possibilité d'extension	Possibilité d'extension			1	1		2	3	4
0 = Zone devant être affectée à une autre utilisation	Blocage de la zone			5	4		5	1	1
0 = Obligation de détour pour y accéder	Accès, zone de passage			5	5		5	4	5
0 = Emplacement peu commode et pouvant causer des problèmes de sécurité lors de l'enlèvement du verre par le SIEED	Commodité / Sécurité SIEED			5	4		3	5	5
Total 1		0	0	38	36	0	35	33	35
Total 2		0	0	38	36	0	35	33	35

VB

Auteuil le Roi CM 28 juin 2012

(Evaluation de E. Monteiro)

		TABLEAU D'EVALUATION							
		1	2	3	4	5	6	7	8
		St Sanctin	Stade	Haut Parking Mairie	Bas Parking Mairie	Place René Cassin	St Eparche Central Telephonique	St Eparche Haut Parking	St Eparche Bas Parking
0 = Installation refusée	Contraintes SIEED			5	5		5	5	5
0 = Présence de réseaux	Présence réseaux								
0 = Contraintes d'installation	Difficultés d'installation			5	5		5	5	5
0 = Difficile d'accès, stationnement difficile	Accessibilité utilisateur			3	3		5	4	5
0 = Forte gêne pour le voisinage	Gêne au voisinage			0	0		1	1	1
0 = Problèmes de sécurité, proximité activités scolaires / loisirs	Sécurité / jeunesse			3	3		4	4	4
0 = Accès contraignant (stationnement dangereux, trafic routier)	Sécurité accès voie public			3	3		4	5	4
0 = Perte de place de stationnement pénalisante	Suppression places de parking			1	1		4	4	4
0 = Pas de possibilité d'extension	Possibilité d'extension			3	2		5	4	5
0 = Zone devant être affectée à une autre utilisation	Blocage de la zone			3	0		3	3	3
0 = Obligation de détour pour y accéder	Accès, zone de passage			4	5		5	4	5
0 = Emplacement peu commode et pouvant causer des problèmes de sécurité lors de l'enlèvement du verre par le SIEED	Commodité / Sécurité SIEED			2	2		4	4	4
Total 1		0	0	32	29	0	45	43	45
Total 2		0	0	22	19	0	35	33	35

EM

Auteuil le Roi CM 28 juin 2012

M. Blondeau n'a pas répondu à l'enquête.

Après discussion argumentée, il en ressort que le lieu choisi est le "haut parking mairie"

Monsieur le Maire propose de passer au vote

POUR 9 voix

CONTRE 3 voix M. DELPECH, Mme MONTEIRO, M. HEURTEVENT

POINT N° 9 Règlement de cantine : prix des repas de cantine

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le tarif du prix de la cantine pour l'année 2012/2013.

En 2011, le prix de revient d'un repas de cantine était de 5.80 €. La commune prend en charge la différence, soit 1.10 €. Monsieur le Maire rappelle que la commune d'Auteuil-Le-Roi est une des communes parmi les communes avoisinantes dont le prix du repas est le plus élevé.

M. PETITEAU trouve qu'à l'illustration du tableau fourni par Monsieur le Maire que la part "personnel" de la Mairie a été multipliée par 2.5 et que la part "personnel" de la Normandie a été divisée par 2.5.

M. CAPELLE et Mme DEPOUX se posent la question de savoir s'il ne faudrait pas augmenter les enfants extérieurs à la commune et les passer au prix de revient du repas. Cependant, compte-tenu du petit nombre d'enfants extérieurs, l'impact financier serait faible et de fait, cela ne se justifie pas.

M. PETITEAU approuve et rappelle que depuis 2008 le prix du repas n'a pas augmenté et qu'il est constant et demande ce qui justifie que les "extérieurs" soient en dessous du prix de revient du repas.

Monsieur le Maire propose de passer au vote :

4,70 € pour les enfants d'Auteuil-le-Roi permanents
POUR 12 voix

5,50 € pour les enfants d'Auteuil-le-Roi occasionnels
POUR 12 voix

4,90 € pour les enfants extérieurs permanents
POUR 11 voix, CONTRE 1 voix M. PETITEAU

5,70 € pour les enfants extérieurs occasionnels.
POUR 11 voix, CONTRE 1 voix M. PETITEAU

Le Conseil Municipal se prononce pour ne pas augmenter les tarifs des repas de cantine pour l'année 2012/2013. Les tarifs restent à l'identique.

POINT N° 10 Devis JCB : panneaux routiers

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de valider le devis JCB de panneaux routiers pour limiter la vitesse dans le lotissement St Eparche et modifier les terre-pleins de la Grande Rue pour un montant HT de 622.40 €

POUR 12 voix à l'unanimité

POINT N° 11 Nouveau marché 2012/2013 "téléassistance" passé avec la société GTS Mondial Assistance

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer avec le Conseil Général et la société GMS Mondiale Assistance, la convention de renouvellement de téléassistance.

La prise en charge est à la charge des abonnés et cela concerne 6 auteuillois, mais ce chiffre fluctue tout au long de l'année

POUR 12 voix à l'unanimité

POINT N° 12 Autorisation du Maire à signer la convention de prise en charge et du coût du Centre de Loisirs Communal de Saulx-Marchais

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer la convention de prise en charge et du coût du Centre de Loisirs Communal de Saulx-Marchais pour les mercredis de l'année 2012/2013

POUR 12 voix à l'unanimité

POINT N° 13 Désignation d'une voirie privée rue Ailes Antoine Poncet

Monsieur le Maire indique que le centre des impôts de Plaisir demande une délibération du Conseil Municipal indiquant le nom de la nouvelle voirie privée Rue Ailes Antoine Poncet, anciennement la propriété sise 8 rue de l'Eglise et qui a été divisée en copropriété.

POUR 12 voix à l'unanimité

POINT N° 14 Validation de la redevance RODP 2011/2012 France Telecom

Mme MONTEIRO explique que le Conseil Municipal doit voter sur la Redevance d'occupation du Domaine Public liée à Orange. Selon le décret de 2005, un montant est fixé pour la redevance suivant le nombre de km² aérien, terrien etc. Orange a fourni les données afin de permettre à la commune d'appliquer le coefficient multiplicateur.

Pour l'année 2011, la redevance perçue sera de 1 300 €

POUR 12 voix à l'unanimité

Pour l'année 2012, la redevance perçue sera de 1 359 €

POUR 12 voix à l'unanimité

POINT N° 15 Vote du calcul de coefficient d'actualisation de la RODP

Afin de calculer, la RODP 2012 actualisé, il faut prendre la redevance de l'année antérieure multipliée par un coefficient d'actualisation. Ce coefficient s'obtient en divisant l'index général des travaux publics de 2011 par celui de 2010.

Cette redevance sera calculée chaque année et le calcul sera fait sur le nouveau coefficient d'actualisation.

POUR 12 voix à l'unanimité

POINT N° 16 Validation des mandats de dépenses

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir voter le bordereau de dépenses de la Commune pour un montant TTC 8 048.94 €

POUR 12 voix à l'unanimité

POINT N° 17 Conformément à l'article L.2122-18 du CGCT, vote à bulletin secret du maintien dans ses fonctions de premier adjoint de Mr Daniel PELISSIER

Monsieur le Maire a décidé de retirer les délégations des trois maires adjoints qui ont pris la décision de voter contre le budget 2012. Les délégations sont à la seule charge du Maire.

Par contre, ce n'est pas une remise en cause des fonctions que les maires adjoints peuvent avoir au sein des commissions. Cela ne remet pas en cause le fonctionnement au sein des commissions du CCAS et de la Caisse des Ecoles.

Compte tenu que dorénavant, toute signature doit passer par le Conseil Municipal, il n'y a donc pas de problème à ce que tout document soit signé uniquement du Maire après accord du Conseil municipal.

L'article L122-18 du CGCT indique que lorsque le Maire retire toutes les délégations à un adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer dans le maintien des fonctions de l'adjoint. Et le vote doit se faire à bulletin secret.

M. CAPELLE indique qu'il a su par hasard que des délégations avaient été enlevées aux maires adjoints. Il aimerait savoir quelles délégations ont été retirées ? A qui ? Pourquoi ? Le Conseil Municipal n'a pas été informé de cette situation. Monsieur le Maire répond que la seule obligation envers le Conseil Municipal c'est de soumettre au vote du Conseil Municipal le maintien de l'adjoint dans ses fonctions.

Mme CHAVILLON s'indigne du fait que le Conseil Municipal n'ait pas été informé de cette situation, rajoute qu'elle a appris son retrait de délégations par une lettre recommandée et que Monsieur le Maire n'a pas jugé utile de convoquer ses maires adjoints pour leur expliquer la situation de vive voix.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a subi le retrait de ses délégations de la même façon.

M. CAPELLE demande aux maires adjoints présents de bien vouloir indiquer au Conseil Municipal s'ils veulent être maintenus dans leurs fonctions.

M. PELISSIER répond qu'il demande à être maintenu dans ses fonctions. M. CAPELLE demande à M. PELISSIER s'il a encore des indemnités ? Ce dernier répond par la négative puisque l'indemnité de fonctions est liée aux délégations ; il souligne que cela représente une certaine économie pour la commune.

Mme CHAVILLON indique qu'elle n'a plus de délégation mais qu'elle souhaite être maintenue dans ses fonctions et précise que Monsieur le Maire aurait pu faire la différence entre le CCAS et les diverses commissions communales. Le CCAS est un organisme particulier avec un conseil d'administration. Mme CHAVILLON indique que comme elle n'a plus de délégations, elle n'est plus responsable du CCAS. Pour les acteurs sociaux, la personne qui signe est la personne responsable du CCAS. Mme CHAVILLON réitère sa demande de rester dans ses fonctions pour lesquelles elle s'investit en toute intégrité et honnêteté au quotidien.

M. PELISSIER et Mme CHAVILLON demandent à ce que le texte de loi soit précisé quant au vote à bulletin secret car à leurs connaissances, il faut qu'un tiers des membres présents en fasse la demande pour que le vote se fasse à bulletin secret.

Monsieur le Maire répond que le texte de loi L.2122-18 indique que le vote doit se faire à bulletin secret.

M. PELISSIER indique que Mme VANDERVOORT (qui lui a donné pouvoir) demande à être maintenue dans ses fonctions. Et qu'elle espère bien revenir en Conseil Municipal d'ici le mois de juillet.

M. CAPELLE demande à Monsieur le Maire si, au même titre qu'il a enlevé les indemnités aux maires adjoints démis de leurs fonctions, il pense s'enlever des indemnités du fait qu'il n'a plus de délégations de Maire ? Monsieur le Maire répond que cela n'est pas régi par le même texte de loi.

Monsieur le Maire propose de passer au vote à bulletin secret :

Pour le maintien de M. PELISSIER dans ses fonctions de 1^{er} maire adjoint

POUR 10 voix

CONTRE 2 voix

POINT N° 18 Conformément à l'article L.2122-18 du CGCT, vote à bulletin secret du maintien dans ses fonctions de premier adjoint de Mme CHAVILLON Marie

Monsieur le Maire propose de passer au vote à bulletin secret :

Pour le maintien de Mme CHAVILLON dans ses fonctions de 2^{ième} maire adjoint

POUR 10 voix

CONTRE 2 voix

POINT N° 19 Conformément à l'article L.2122-18 du CGCT, vote à bulletin secret du maintien dans ses fonctions de premier adjoint de Mme VANDERVOORT Irène

Monsieur le Maire propose de passer au vote à bulletin secret :

Pour le maintien de Mme VANDERVOORT dans ses fonctions de 3^{ème} maire adjoint

POUR 6 voix

CONTRE 5 voix

ABSTENTION 1 voix

POINT N° 20 Nomination d'un nouveau rapporteur de la Commission Urbanisme

Suite à la démission de M. PELISSIER en tant que rapporteur de la Commission Urbanisme, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si une personne se propose pour être rapporteur de la Commission Urbanisme.

Devant la carence de candidatures, et étant le Président de toutes les commissions, Monsieur le Maire indique qu'il assumera la fonction de rapporteur de la Commission Urbanisme.

POINT N° 21 Questions diverses

Soirée théâtre du 15 juin 2012 : Cette soirée a remporté un vif succès, environ 120 personnes ont assisté à la représentation.

Pique-nique du CCAS : le pique-nique prévu le dimanche 1^{er} juillet dans le parc de la Mairie aura bien lieu. Un flash info a été distribué aux Auteuillois. La commune a pris l'engagement d'organiser ce pique-nique et il est hors de question de se désister sur aucune manifestation prévue

Forum intercommunal des associations : cette manifestation se tiendra le samedi 8 septembre 2012 à Villiers le Mahieu de 10h00 à 18h00 pour les exposants

Pèlerinage de la Saint Sanctin : il aura lieu le samedi 22 septembre. RV à 16h00 à l'église St Eparche. Pour clôturer la manifestation, une messe sera dite en plein air et sera suivie d'un apéritif.

Bulletin municipal : le rédacteur en chef est M. CAPELLE aidé de Mme CHAVILLON. L'appel à article a été lancé. Une réunion préparatoire aura lieu en septembre. M. Capelle précise que la passation risque d'engendrer du retard.

Conseil municipal de juillet : il n'y aura a priori pas beaucoup de sujets à l'ordre du jour ; il aurait lieu le 19 juillet 2012. Il n'y aura pas de conseil municipal en août.

La séance est levée à 22h51, Monsieur le Maire donne la parole à la salle

Intervention de Mme VIGÉY

Pour continuer sur le sujet des containers, il est à noter que le parking de St Eparche est pratiquement toujours inoccupé contrairement à celui de la mairie qui a pour vocation de servir d'endroit de stationnement, notamment pour les personnes se rendant au Relais d'Auteuil le midi.

Intervention de Mme DUVAL

En ce qui concerne le prix de la cantine des enfants extérieurs à la commune, il est important de ne pas augmenter le prix si l'on veut garder les enfants dans l'école.

Au sujet du tableau d'évaluation des emplacements du container, la cotation "gêne au voisinage" est très intéressante. Pour information, en matière de containers enterrés, il y a plusieurs modèles, plus ou moins bruyants : ainsi, ceux installés sur Maurepas semblent capitonnés et il y a peu de nuisances sonores ; par contre ceux de Saulx - Marchais sont plutôt mal insonorisés. Enfin, il y a un mois, la question a été posée à Mme DEPOUX sur l'assemblée générale de la bibliothèque qui n'a pas eu lieu ; or les statuts de la bibliothèque prévoient que soient convoqués en assemblée générale les adhérents et les membres du bureau.

Madame DEPOUX informe Madame DUVAL que l'Assemblée Générale a bien eu lieu, par ailleurs les informations sur les Modalités de la Réunion de l'Assemblée Générale lui avaient été données lors du dernier Conseil Municipal, informations reportées sur le CR affiché sur les Panneaux de la Mairie.

Par ailleurs, elle ne parlera pas des propos tenus par Madame Duval à l'extérieur et de ce fait considère le Sujet Clos.

L'association reçoit une subvention de la commune et doit se conformer à ses statuts.

Intervention de M. CHAVILLON

M. Chavillon s'interroge sur l'implantation des lotissements prévus dans le PLU et propose qu'à l'instar de ce qui a été fait pour l'étude d'impact sur l'emplacement du container à verres, une même étude soit menée pour permettre à la population de connaître les critères de choix retenus pour l'emplacement des zones apparues dans le dernier bulletin d'information, en totale contradiction avec les orientations du padd d'ailleurs,, alors que lors de la réunion publique de janvier, rien à été dit à ce sujet, ou seulement de vagues réponses..

Puis il souligne que puisque les délégations ont été retirées à trois adjoints car le maire lui-même n'avait plus de délégation selon ses propres propos, il demande ce qu'il en est alors pour le quatrième adjoint qui devrait être concerné par la mesure de la même façon.

Enfin, il s'inquiète de savoir comment seront gérés les affaires de la communes jusqu'alors prises en charge par les adjoints concernés, car visiblement ni eux ni le conseil municipal ne semblent être au courant des mesures prises par le maire.,. Monsieur le Maire répond que c'est le conseil municipal qui gère la commune.

Intervention de M. LAURANT

M. Laurant demande pourquoi le quatrième adjoint a encore ses délégations.

Monsieur le Maire répond que les autres maires adjoints ont voté contre le budget, et que c'est un motif de retrait de délégations.

Intervention de Mme TECLE

Mme Tecle dit que Monsieur le Maire a l'habitude de tout décider tout seul et que les Auteillois pourraient donner leurs avis sur ce qui est fait ; il pourrait y avoir un referendum sur le maintien du maire dans ses fonctions... Monsieur le Maire répond qu'il a été élu pour un

mandat de 6 ans et qu'il n'a pas l'intention de démissionner avant les municipales de 2014. Il souligne qu'il ne décide pas seul, d'autant moins que le Conseil Municipal lui a enlevé ses délégations, et que la gestion de la commune est du ressort du Conseil Municipal.

Intervention de M. LAGUERRE

M. Daguerre demande où en est le dossier de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Monsieur le Maire répond qu'il a formulé avant le 30 juin la demande de reconnaissance de catastrophe naturelle. Maintenant il faut attendre le verdict des instances concernées

Il regrette enfin le climat du Conseil Municipal montrant que la confiance est rompue, et il s'interroge sur les solutions qui permettraient aux uns et aux autres d'aller de nouveau l'un vers l'autre, Monsieur le Maire vers les élus, et les élus, vers Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire indique que la question est collégiale. M. PETITEAU indique qu'il propose comme solution de tous retourner vers les électeurs ; pour cela, le Conseil Municipal doit démissionner dans sa totalité. M. CAPELLE indique qu'il n'a pas l'intention de démissionner car il n'a pas été élu sur la liste de Monsieur le Maire et que pour lui rien n'a changé depuis le premier jour de son mandat.

La séance est levée à 23H11

Cotation du critère "Accessibilité utilisateur"

N° 1

0 = Difficile d'accès, stationnement difficile

5 = Aucune difficulté d'accès, stationnement facile

	1 St Sanctin	2 Stade	3 Haut Parking Mairie	4 Bas Parking Mairie	5 Place René Cassin	6 St Eparche Central Téléphonique	7 St Eparche Haut Parking	8 St Eparche Bas Parking
S. Blondeau	Pas de réponse							
V. Bruggeman			5	5		5	5	5
JL Capelle			4	3		4	4	1
M. Chavillon			5	5		3	4	3
C. Delpech			3	3		4	5	4
S. Depoux			5	5		3	4	4
A. Desclaux Curnie	3	5	4	4	2	5	5	5
Ph. Heurtevent	5	4	2	2	3	5	5	5
E. Monteiro			3	3		5	4	5
D. Péliissier			5	4		5	4	3
G. Petiteau	3	5	5	5	5	4	5	5
I. Vandervoort			5	5		5	5	5
TOTAL	11	14	46	44	10	48	50	45

Classement : 3ème 5ème 2ème 1er 4ème

Cotation du critère "Gêne au voisinage"

N° 2

0 = Forte gêne pour le voisinage

5 = Aucune gêne pour le voisinage

	1 St Sanctin	2 Stade	3 Haut Parking Mairie	4 Bas Parking Mairie	5 Place René Cassin	6 St Eparche Central Téléphonique	7 St Eparche Haut Parking	8 St Eparche Bas Parking
S. Blondeau	Pas de réponse							
V. Bruggeman			3	4		3	0	2
JL Capelle			3	4		4	3	3
M. Chavillon			4	5		4	3	4
C. Delpech			0	4		3	2	2
S. Depoux			4	4		3	2	0
A. Desclaux Curnie	5	4	3	4	2	2	2	2
Ph. Heurtevent	5	2	0	3	1	3	0	1
E. Monteiro			0	0		1	1	1
D. Péliissier			3	3		3	3	3
G. Petiteau	5	4	3	3	3	4	3	3
I. Vandervoort			3	4		3	2	3
TOTAL	15	10	26	38	6	33	21	24

Classement : 3ème 1er 2ème 5ème 4ème

Cotation du critère "Sécurité pour les enfants"

N° 3

0 = Problèmes de sécurité pour les enfants, proximité avec activités scolaires ou de loisirs

	1 St Sanctin	2 Stade	3 Haut Parking Mairie	4 Bas Parking Mairie	5 Place René Cassin	6 St Eparche Central Téléphonique	7 St Eparche Haut Parking	8 St Eparche Bas Parking
S. Blondeau	Pas de réponse							
V. Bruggeman			5	5		5	5	5
JL Capelle			4	4		3	3	3
M. Chavillon			4	5		2	3	3
C. Delpech			3	3		5	4	4
S. Depoux			5	5		2	5	5
A. Desclaux Curnie	5	3	5	4	2	4	4	4
Ph. Heurtevent	5	2	2	3	0	5	4	4
E. Monteiro			3	3		4	5	4
D. Péliissier			4	4		3	3	3
G. Petiteau	5	3	4	4	3	4	4	4
I. Vandervoort			5	5		2	0	0
TOTAL	15	8	44	45	5	39	40	39

Classement : 2ème 1er 4ème 3ème 5ème

Cotation du critère "Sécurité accès par rapport à la voie publique"

N° 4

	0 = Accès contraignant, stationnement dangereux par rapport au trafic			5 = Accès facile sans contrainte, stationnement en sécurité par rapport au trafic				
	1	2	3	4	5	6	7	8
	St Sanctin	Stade	Haut Parking Mairie	Bas Parking Mairie	Place René Cassin	St Eparche Central Téléphonique	St Eparche Haut Parking	St Eparche Bas Parking
S. Blondeau	Pas de réponse							
V. Bruggeman			5	4		4	5	4
JL Capelle			5	4		4	5	2
M. Chavillon			4	4		2	4	3
C. Delpech			2	2		4	5	5
S. Depoux			5	5		4	4	4
A. Desclaux Curnie	4	3	4	4	1	5	5	5
Ph. Heurtevent	5	4	2	2	3	4	5	5
E. Monteiro			3	3		4	5	4
D. Pélissier			4	4		3	4	3
G. Petiteau	5	5	5	5	4	5	5	5
I. Vandervoort			5	5		3	3	3
TOTAL	14	12	44	42	8	42	50	43

Classement : 2ème 4ème 4ème 1er 3ème

Cotation du critère "Perte de places de parking"

N° 5

	0 = Perte de places de stationnement pénalisante			5 = Perte de places de stationnement ou autre sans réelle conséquence				
	1	2	3	4	5	6	7	8
	St Sanctin	Stade	Haut Parking Mairie	Bas Parking Mairie	Place René Cassin	St Eparche Central Téléphonique	St Eparche Haut Parking	St Eparche Bas Parking
S. Blondeau	Pas de réponse							
V. Bruggeman			4	4		3	5	4
JL Capelle			3	1		3	2	4
M. Chavillon			4	3		2	2	2
C. Delpech			2	2		3	3	3
S. Depoux			5	5		4	4	4
A. Desclaux Curnie	5	2	3	3	4	3	4	4
Ph. Heurtevent	5	1	1	0	3	3	3	3
E. Monteiro			1	1		4	4	4
D. Pélissier			3	3		3	3	3
G. Petiteau	5	3	3	3	4	4	3	3
I. Vandervoort			3	3		3	5	5
TOTAL	15	6	32	28	11	35	38	39

Classement : 4ème 5ème 3ème 2ème 1er

Cotation du critère "Possibilité d'extension pour trois autres containers" (Plastiques - Cartons - Ordures ménagères)

N° 6

	0 = Pas de possibilité d'extension pour accueillir les futurs containers			5 = Possibilité d'extension pour accueillir les futurs containers				
	1	2	3	4	5	6	7	8
	St Sanctin	Stade	Mairie	Mairie	Cassin	Central	Parking	Parking
S. Blondeau	Pas de réponse							
V. Bruggeman			1	1		2	3	4
JL Capelle			3	4		3	2	2
M. Chavillon			4	4		4	4	3
C. Delpech			3	3		5	5	5
S. Depoux			5	5		0	5	5
A. Desclaux Curnie	5	3	2	1	1	3	3	4
Ph. Heurtevent	5	4	3	3	3	5	5	5
E. Monteiro			3	2		5	4	5
D. Pélissier			5	4		4	3	2
G. Petiteau	5	5	5	5	5	5	5	5
I. Vandervoort			4	4		4	4	4
TOTAL	15	12	38	36	9	40	43	44

Classement : 4ème 5ème 3ème 2ème 1er

Cotation du critère "Blocage de la zone"

N° 7

	0 = Zone devant être affectée à une autre utilisation				5 = Zone étant libre de toute utilisation			
	1 St Sanctin	2 Stade	3 Haut Parking Mairie	4 Bas Parking Mairie	5 Place René Cassin	6 St Eparche Central Téléphonique	7 St Eparche Haut Parking	8 St Eparche Bas Parking
S. Blondeau	Pas de réponse							
V. Bruggeman			5	4		5	1	1
JL Capelle			5	5		3	1	3
M. Chavillon			5	5		4	2	3
C. Delpech			2	0		3	3	2
S. Depoux			5	5		2	4	4
A. Desclaux Curnie	5	3	3	3	1	2	0	1
Ph. Heurtevent	5	0	1	0	5	3	3	3
E. Monteiro			3	0		3	3	3
D. Péliissier			5	5		2	2	2
G. Petiteau	5	3	4	4	4	5	3	3
I. Vandervoort			5	5		5	5	5
TOTAL	15	6	43	36	10	37	27	30

Classement : 1er 3ème 2ème 5ème 4ème

Cotation du critère "Accessibilité au container"

N° 8

	0 = Obligation de détour pour accéder au container				5 = Accès facile au container, aucun détour			
	1 St Sanctin	2 Stade	3 Haut Parking Mairie	4 Bas Parking Mairie	5 Place René Cassin	6 St Eparche Central Téléphonique	7 St Eparche Haut Parking	8 St Eparche Bas Parking
S. Blondeau	Pas de réponse							
V. Bruggeman			5	5		5	4	5
JL Capelle			4	4		4	2	4
M. Chavillon			5	5		4	3	4
C. Delpech			3	3		5	4	4
S. Depoux			5	5		3	3	3
A. Desclaux Curnie	0	3	2	2	2	5	2	5
Ph. Heurtevent	0	4	4	4	5	5	4	4
E. Monteiro			4	5		5	4	5
D. Péliissier			5	5		5	5	5
G. Petiteau	2	4	5	5	5	3	5	5
I. Vandervoort			5	5		5	5	5
TOTAL	2	11	47	48	12	49	41	49

Classement : 4ème 3ème 1er 5ème 1er

Cotation du critère "Commodité d'utilisation par le SIEED"

N° 9

	0 = Emplacement peu commode pouvant causer des problèmes de sécurité				5 = Emplacement très commode sans problème d'ergonomie ni de sécurité pour			
	1 St Sanctin	2 Stade	3 Haut Parking Mairie	4 Bas Parking Mairie	5 Place René Cassin	6 St Eparche Central Téléphonique	7 St Eparche Haut Parking	8 St Eparche Bas Parking
S. Blondeau	Pas de réponse							
V. Bruggeman			5	4		3	5	5
JL Capelle			5	4		3	3	2
M. Chavillon			5	5		3	3	3
C. Delpech			3	2		5	3	4
S. Depoux			5	5		2	4	4
A. Desclaux Curnie	4	2	3	2	0	5	5	4
Ph. Heurtevent	5	3	3	2	4	4	3	4
E. Monteiro			2	2		4	4	4
D. Péliissier			5	5		3	4	3
G. Petiteau	5	3	5	5	3	5	5	5
I. Vandervoort			5	5		4	4	4
TOTAL	14	8	46	41	7	41	43	42

Classement : 1er 4ème 5ème 2ème 3ème